UNIVERSITÉ de Picardie Jules Verne

FONDATION UPJV

FONDATION de l'Université de Picardie Jules Verne

APPEL A PROJETS

2017

FONDATION de l'UNIVERSITE de PICARDIE JULES VERNE

Région Hauts-de-France

fondation CAISSE D'EPARGNE PICARDIE SOLIDARITÉ · INNOVATION · CULTURE

Tereos

EDF

LE GROUPE LA POSTE

ADUP
Association amiénoise pour le Développement de l'Université de Picardie

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Installée le 3 juin 2015, la Fondation de l'Université de Picardie Jules Verne a été créée pour accompagner et développer des actions au bénéfice des étudiants de l'Université de Picardie Jules Verne, pour accroître le rayonnement de l'université et faire vivre toutes les ambitions tant des étudiants que de l'institution.

La Fondation de l'Université de Picardie Jules Verne a décidé de soutenir les projets étduiants en fonction des moyens alloués par ses membres fondateurs (Fondation Caisse d'Epargne de Picardie, Téréos, EDF, le Groupe La Poste, l'ADUP, aux côtés du Conseil régional / Région Hauts de France) et des priorités fixées par son Conseil de gestion.

Les trois axes suivants sont définis comme les objectifs principaux de la Fondation:

- Accueil, soutien et accompagnement des étudiants de l'UPJV, notamment sur les volets égalité des chances, santé, promotion de la diversité, et amélioration de la vie étudiante ;
- Ouverture sur le monde en favorisant notamment la mobilité des étudiants et autres actions internationales, l'entrepreneuriat étudiant, la professionnalisation et l'insertion, l'innovation ;
- Actions pour l'environnement et la préservation du patrimoine en lien avec les expertises universitaires en formation et en recherche.

Pour ce troisième appel à projets, le Conseil de gestion de la Fondation souhaite privilégier les projets répondant aux thématiques suivantes :

1. La facilitation de la **vie étudiante et l'ouverture des étudiants à la citoyenneté** dans toutes ses dimensions, locales, nationales et internationales
2. **L'entrepreneuriat au service de l'innovation** pouvant se traduire par l'accompagnement des étudiants de l'UPJV à l'origine d'une idée innovante aboutissant à la création d'activité avec pour objectif de permettre une insertion des étudiants et un développement économique sur le territoire.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Cet appel à projets s'adresse aux étudiants inscrits à l'UPJV. Ces étudiants doivent être en cours de cursus (Bac +1 en cours jusqu'au doctorat). Les étudiants inscrits uniquement au D2E de l'UPJV peuvent candidater. Il est recommandé de s'entourer du concours de personnes ou d'entités pertinentes par rapport aux objectifs fixés par le projet. L'équipe projet sera décrite clairement avec le rôle de chacun.

Le projet doit s'inscrire dans l'une des deux thématiques retenues ci-dessus pour l'appel à projet 2017 de la Fondation de l'UPJV

MISE EN ŒUVRE

Durée du projet

Le projet se déroulera sur une période d'un an (pour référence : du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018). Celui-ci pourra être renouvelé ou prolongé d'un an maximum, sous réserve d'un avis favorable du Bureau de la Fondation ou/ et du conseil de gestion de la Fondation.

Sélection des projets

Les projets seront sélectionnés sur les critères suivants :

- Qualité intrinsèque du dossier :

  *Clarté du projet, de ses objectifs et enjeux,
  *Présentation de son déroulement et de ses développements pour le porteur et la communauté universitaire ou communauté des partenaires de la fondation,
  *Présentation de ses conditions de réalisation.
- Caractère innovant du projet (technologique, sociétal, organisationnel,…)
- Dimension interdisciplinaire du projet
- Ambition du projet
- Démarche partenariale ou collaborative
- Retombées du projet pour le porteur, la communauté universitaire et l'économie locale
- Communication et valorisation du projet

Les membres des commissions d'évaluation des projets seront chargés de la sélection de ceux- ci et proposeront le montant de la dotation attribuée. La décision finale sera ratifiée en conseil de gestion.

Porteur du projet

Le projet sera porté par **un étudiant référent** qui sera bien identifié et dont les coordonnées complètes seront indiquées. Il lui appartiendra de s'entourer du concours de personnes ou d'entités pertinentes par rapport aux objectifs fixés par le projet (enseignants, entreprises,

administration de l'UPJV ou autres…). Celui-ci sera le coordonnateur d'une équipe pouvant se composer d'autres étudiants, de jeunes diplômés de moins de trois ans, de personnel(s) de l'université, de chef(s) d'entreprise, d'association(s),… C'est lui qui fera le lien avec la Fondation.

Engagement des porteurs de projet

Dans le cadre de l'appel à projet 2017 de la Fondation UPJV, les projets retenus se verront verser une dotation pour développer leur action.

Cette dotation sera versée de préférence sur le compte d'une association porteuse du projet ou d'une entité; s'il en existe une, ses coordonnées devront être précisées dans le dossier de candidature.

Le bénéficiaire de la dotation :

- Présentera des comptes rendus d'activité réguliers aux membres du Bureau de la Fondation et/ou au tuteur qui lui sera désigné.
- Présentera un point étape par oral devant le Conseil de gestion à la moitié de la durée de son projet (soit au plus tard après 6 mois.)
- Présentera un rapport écrit à mi-parcours et à la fin du projet accompagnés des justificatifs de dépenses.
- Enfin, s'engagera à présenter sa réalisation lors de points forts organisés par la Fondation.

FINANCEMENT

Pour l'appel à projets 2017, la dotation versée par la Fondation pourra atteindre 100 000 €.

Le soutien de la Fondation UPJV concernera uniquement la mise en œuvre des projets dont le porteur devra justifier de l'utilisation des fonds alloués. La Fondation s'engagera sur le financement d'une année. Si les financements devaient être reconduits pour une seconde année, la Fondation en décidera après un bilan étape du projet remis au conseil de gestion par le porteur, et suivant la présentation de ce bilan. Les dotations seront versées à hauteur maximum de 50% au démarrage du projet, le solde en fonction de la durée de l'action, à l'issue du bilan d'étape en totalité ou fractionnée.

PROCÉDURE D'INSTRUCTION DES DOSSIERS

Calendrier de l'Appel à Projets 2017 (AAP)

Dossier de candidature

Les dossiers de candidature seront à compléter en ligne à l'adresse

www.u-picardie.fr/fondation/

avant le 8 novembre 2017 minuit